



Carmausin
Ségala

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

Convoqué le 11 septembre 2026, le conseil communautaire s'est réuni en session ordinaire le 17 septembre 2026 à 18h, dans la salle des fêtes de St Benoît de Carmaux, sous la Présidence de Jean-Marc BALARAN.

Étaient présents, les délégués suivants :

Titulaires présents : 48 (jusqu'au point 5.4) et 47 (à partir du point 6.1)

ASTIE Alain, BALARAN Jean-Marc, BARRAU Jean-Louis (pouvoir de NORKOWSKI Patrice), BESOMBES Julien, BONFANTI Djamila, BOUSQUET Jean-Louis, BOUSQUIE Patrick, BOUYSSIE François (pouvoir de RATABOUL Gisèle à partir du point 6.1), BRANDLI BARBANCE Simon, CALMELS Thierry, CARIVENC Julien, CAUSSANEL Francis (pouvoir de CALVIGNAC Lionel), CINTAS Jean-Marc, CLERGUE Jean-Claude, COURVEILLE Martine, DEDIEU Karine, DELPOUX Jacqueline, EMERIAUD Françoise, FOULCHE Thierry, GALAN Elisabeth (pouvoir de RUIZ Laurent), GARCIA Patrick, GRIMAUD Hélène, HAMON Christian, ICHARD Xavier, KOWALIK Jean-François, KULIFAJ TESSON Mylène (pouvoir de BORIES Anne-Marie), LOPES Delphine, MAFFRE Alain, MALATERRE Guy, MALIET Thierry, MANUEL Christian, MASSOL Corinne, MERCIER Roland, MIELVAQUE Julie, MUNOZ Sonia, PUECH Christian, RATABOUL Gisèle (jusqu'au point 5.4), RECOULES Vincent, REDO Aline (pouvoir de SIBRA Jean-Michel), ROUTHE Jean-Paul, SAN ANDRES Thierry, SANCHEZ Marie-Christine, SCHULTHEISS Pierre, SENAUX OCHOA Stéphanie (ne prend pas part au vote du point 7 – intéressée par l'affaire), SODRICH Thierry, TAGLIAFERRI Rosanne, TESSON Régis, TOURSEL Denis.

Suppléant présent avec voix délibérative : 1

CAYRE Chantal (représente SENGES Jean-Marc)

Titulaires excusés : 11 (jusqu'au point 5.4) et 12 (à partir du point 6.1)

ANDRIEU Gwenaél, BORIES Anne-Marie (pouvoir à KULIFAJ TESSON Mylène), CALVIGNAC Lionel (pouvoir à CAUSSANEL Francis), ESCOUTES Jean-Marc, GRANIER Marie, NORKOWSKI Patrice (pouvoir à BARRAU Jean-Louis), RATABOUL Gisèle (à partir du point 6.1, pouvoir à BOUYSSIE François), RUIZ Laurent (pouvoir à GALAN Elisabeth), SENGES Jean-Marc (représenté), SIBRA Jean-Michel (pouvoir à REDO Aline), VALIERE Jean, VEDEL Adeline.

Suppléant présent sans voix délibérative : 0

Secrétaire de séance :

COURVEILLE Martine

NOMBRE DE MEMBRES – QUORUM : 30			
Titulaires en exercice	59	Suppléant avec voix	1
Titulaires présents	48	Voix délibératives	54
Délégués avec pouvoir	5	Membres présents	49

DELIBERATION N° 2026/09/17-3.3 :
DECISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

M. le Président informe les membres du Conseil de Communauté qu'il convient de prendre des décisions budgétaires modificatives pour intégrer les évolutions ci-dessous :

1. Suite à l'ouverture des offres du marché pour la Réhabilitation de la « Crèche de l'Espéridou » à Carmaux, les crédits budgétaires prévus en section d'investissement (Opération n°163) lors du vote du budget primitif ne sont pas suffisants.
Il convient, par conséquent, d'ajuster les crédits budgétaires en fonction de la réalité des dépenses (+36000€), et d'intégrer une recette supplémentaire de la CAF (+22500 €).
2. Suite à l'ouverture des offres du marché pour la Rénovation de la « Crèche des Petits Loups » à Saint-Benoît, les crédits budgétaires prévus en section d'investissement (Opération n°164) lors du vote du budget primitif ne sont pas suffisants.
Il convient, par conséquent, d'ajuster les crédits budgétaires en fonction de la réalité des dépenses (+36500€) et d'intégrer une recette supplémentaire de la CAF (FME + 23000 €), ainsi que l'intégration d'une demande prévisionnelle de subvention liée à l'amélioration du confort thermique lors des épisodes de canicules (+1500 €).
3. Suite à la demande de travaux et d'aménagements supplémentaires sur la maison de Santé (Climatisation), il convient d'augmenter les crédits prévus à l'opération N°117 « Maison de santé » pour un montant de +3050 €.
4. La collectivité doit rembourser un trop perçu de FCTVA. Il convient d'ouvrir les crédits au c/10222 pour un montant de 1096 €

L'équilibre global est atteint en réduisant les dépenses de l'opération N°174 ouvert pour des aménagements à Puech la Joie. Cette opération étant déprogrammée sur l'exercice 2026.

Il est proposé aux membres du Conseil de Communauté d'autoriser la décision budgétaire modificative suivante :

Synthèse :

Section D'investissement			
Dépense :		Recette	
opération 163		opération 163	
Crèche Espelidou	+36 000,00 €	Crèche Espelidou Subv CAF	+22 500,00 €
Opération 164		Opération 164	
Crèche Les Petits Loups	+36 500,00 €	Crèche Les Petits Loups CAF + Etat	+24 500,00 €
Opération 117			
Maison de santé	+3 050,00 €		
c/10222			
FCTVA	+1 096,00 €		
Opération 174			
Aménagement Puech La joie	-29 646,00 €		
total	+47 000,00 €	total	+47 000,00 €

Vue d'ensemble budgétaire :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-10222-01 : FCTVA	0.00 €	1 096.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	1 096.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 1321-164-4221 : RENOVATION CRECHE LES PETITS LOUPS	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 500.00 €
R- 1326-163-4221 : REHABILITATION CRECHE ESPELIDOU	0.00 €	0.00 €	0.00 €	22 500.00 €
R- 1326-164-4221 : RENOVATION CRECHE LES PETITS LOUPS	0.00 €	0.00 €	0.00 €	23 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	47 000.00 €
D-2031-163-4221 : REHABILITATION CRECHE ESPELIDOU	8 305.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2031-164-4221 : RENOVATION CRECHE LES PETITS LOUPS	0.00 €	14 225.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	8 305.00 €	14 225.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-117-414 : MISE EN OEUVRE D'UNE MAISON DE SANTE	0.00 €	2 050.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-163-4221 : REHABILITATION CRECHE ESPELIDOU	34 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-164-4221 : RENOVATION CRECHE LES PETITS LOUPS	78 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-217313-163-4221 : REHABILITATION CRECHE ESPELIDOU	0.00 €	319 758.00 €	0.00 €	0.00 €
D-217313-164-4221 : RENOVATION CRECHE LES PETITS LOUPS	0.00 €	94 045.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21848-163-4221 : REHABILITATION CRECHE ESPELIDOU	0.00 €	6 540.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21848-164-4221 : RENOVATION CRECHE LES PETITS LOUPS	0.00 €	3 930.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-117-414 : MISE EN OEUVRE D'UNE MAISON DE SANTE	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-163-4221 : REHABILITATION CRECHE ESPELIDOU	0.00 €	2 165.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-164-4221 : RENOVATION CRECHE LES PETITS LOUPS	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	112 400.00 €	431 988.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-163-4221 : REHABILITATION CRECHE ESPELIDOU	249 958.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-174-331 : AMENAGEMENT PUECH LA JOIE	29 646.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	279 604.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	400 309.00 €	447 309.00 €	0.00 €	47 000.00 €
Total Général	47 000.00 €		47 000.00 €	

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal, telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré le 17 septembre 2026.

Le Président,
Jean-Marc BALARAN



Communauté de Communes
2 Rue du Gaz
81400 CARMAUX
Carmausins-Ségala

Le secrétaire de séance,
Martine COURVEILLE



Acte certifié exécutoire compte tenu :
- de sa transmission en Préfecture le
- de sa publication le

